

SEANCE DU 27 FEVRIER 2020

Par convocation du 21 février 2020, les membres du Conseil Municipal ont été invités à assister à la présente réunion. Cette séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales par l'affichage de l'ordre du jour dans les tableaux de BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT.

Tous les membres assistent à cette réunion, à l'exception des absents excusés suivants :

- Gino HIRN
- Willy GISSELBRECHT
- Frédérique KELLER

Le Maire, Willy SCHWANDER, salue les membres présents et ouvre la séance à 20h35.

Mot du Maire :

« D'emblée, il me tient à cœur de vous remercier pour le travail réalisé pour ce mandat qui a débuté en mars 2014. Vous avez œuvré dans de nombreux domaines, je pense à ceux qui étaient présents par exemple à l'Osterputz, à l'organisation du 14 juillet, pour la décoration de Noël, la pose des guirlandes, pour l'organisation de la cérémonie des vœux, etc.

Aujourd'hui, je préside mon dernier conseil municipal avec le sentiment du travail accompli en toute honnêteté et surtout dans l'intérêt général.

Durant ce mandat qui s'achève, nous avons mené à bien la rénovation de l'école ; certes, le chantier était difficile, les travaux ont coûté beaucoup d'argent, mais nous avons aussi obtenu beaucoup de subvention.

A ce titre, je voudrais remercier Mme Marie-Reine MATHIS, Christel et Fabienne qui m'ont aidé avec motivations et consciences professionnelles. Merci à elles, Merci aux agents des services extérieurs pour le travail accompli et aussi pour leur réactivité.

Je laisse la commune dans un schéma de désendettement. Je communiquerai au prochain conseil municipal l'ensemble des ratios permettant à la nouvelle municipalité de savoir d'où elle part. Mon seul regret c'est d'avoir tardé à engager la procédure du lotissement.

J'espère que le nouveau conseil, quel qu'il soit, avance dans ce projet car il y avait un risque d'impossibilité de conduire à bien ce projet en raison des directives de l'Etat de réduire l'artificialisation des terres.

Depuis 20 ans, la commune a classé ces terrains en zone constructible. Les anciens avaient une vision ; nous avons le devoir d'aller vers l'avant : assurer de nouvelles recettes fiscales, conforter le commerce local par l'apport de nouveaux habitants, soutenir la vie associative. L'attractivité du village passe aussi par le projet intercommunal du périscolaire.

Ma satisfaction réside dans le fait que depuis 2001, tous les comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité. »

Il rappelle que tous les points ont déjà été discutés en séance de travail.

Puis, il passe à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- D-2020-01 Lecture et approbation du procès-verbal du 19/12/2019
Désignation d'un secrétaire de séance
- D-2020-02 Aménagement de voirie dans diverses rues (1^{ère} tranche 2020 / 2^{ème} tranche 2021)
- D-2020-03 Cession à titre gratuit d'un terrain à la Communauté de Communes de Sélestat pour le projet de construction neuve d'un périscolaire, d'une micro-crèche et d'une salle d'activités polyvalente
- D-2020-04 Régularisation d'un alignement de la rue des Romains
- D-2020-05 Approbation des Comptes Administratifs – Exercice 2019
- D-2020-06 Approbation des Comptes de Gestion – Exercice 2019
- D-2020-07 **DIVERS ET COMMUNIQUES**
07.1 Urbanisme
07.2 Informations
07.3 Interventions

D-2020-01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19/12/2019
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2019 a été transmis à tous les membres. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à M. Sylvain MICHELOT, désigné unanimement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Arrivée de M. Clément RENAUDET

D-2020-02 AMENAGEMENT DE VOIRIE DANS DIVERSES RUES (1^{ère} tranche 2020 / 2^{ème} tranche 2021)

Vu la délibération D-2018-43 du 13 décembre 2018,

Vu la délibération D-2019-35-1 du 19 septembre 2019,

Le Maire informe l'assemblée que l'avis d'appel à la concurrence a été lancé par la procédure adaptée pour l'aménagement de voirie dans diverses rues (1^{ère} tranche en 2020 et 2^{ème} tranche en 2021) et que l'ouverture des plis a eu lieu lundi 03 février 2020 à 9h15.

Cette ouverture a donné les résultats suivants au vu des critères énoncés dans le règlement de consultation.

LOT 1 : VOIRIE

Estimation : 656 382,00 € HT soit 787 658,40 € TTC

Nom du candidat	Montant du marché de base en HT
COLAS EST	569 189,10 €
PONTIGGIA	548 298,80 €
VOGEL TP	396 737,00 €

LOT 2 : RESEAUX SECS

Estimation : 129 975,50 € HT soit 155 970,60 € TTC

Nom du candidat	Montant du marché de base en HT
PONTIGGIA Energie	103 987,50 €
BILD SCHEER CITEOS	109 077,05 €
FELDNER	116 065,00 €
SOBECA	125 005,00 €
SPIE	115 377,45 €

Depuis le 1^{er} avril 2019, si certains éléments de l'offre sont peu clairs ou incertains, l'acheteur a la possibilité de demander aux candidats de préciser la teneur de leur offre (articles R. 2161-5 (pour les AOO) et R. 2161-11 (pour les AOR) du code de la commande publique).

Les précisions apportées doivent permettre au pouvoir adjudicateur de comparer les offres, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats (Le respect d'un tel principe exige notamment que, dès lors qu'il utilise la faculté ouverte par les articles 67 et 70, le pouvoir adjudicateur adresse une demande de précisions à toutes les entreprises dont les offres présentent une imprécision) et sans affecter le jeu de la concurrence.

En aucun cas, une négociation ne peut s'instaurer à cette occasion, permettant au soumissionnaire de modifier son offre.

Offres après Précision apportées :

LOT 1 : VOIRIE

Nom du candidat	Montant du marché de base en HT
COLAS EST	569 189,10 €
PONTIGGIA	548 298,80 €
VOGEL TP	505 547,00 €

LOT 2 : RESEAUX SECS

Nom du candidat	Montant du marché de base en HT
PONTIGGIA Energie	103 987,50 €
BILD SCHEER CITEOS	108 878,05 €
FELDNER	118 315,00 €
SOBECA	125 005,00 €

SPIE

115 377,45 €

Après ces précisions apportées, vérifications et analyses des offres par le Maître d'Œuvre, la commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 13/02/2020 à 14h00.

La CAO n'a pas souhaité de négociation, elle a donc attribué les marchés, à savoir :

LOT 1 : VOIRIE

VOGEL TP pour un montant HT de 505 547,00 € soit 606 656,40 € TTC

LOT 2 : RESEAUX SECS

PONTIGGIA Energie pour un montant HT de 103 987,50 € soit 124 785,00 € TTC.

Le Maire informe l'assemblée que, pour cette opération, la commune a réceptionné la notification d'attribution de la subvention de 100 000 € dans le cadre du contrat départemental 2018-2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de ce qui précède,

PREND ACTE de la décision de la Commission d'Appel d'Offres et au vu des résultats :

- **CONFIRME** l'attribution des marchés
LOT 1 - VOIRIE : VOGEL TP pour un montant HT de 505 547,00 € soit 606 656,40 € TTC
LOT 2 - RESEAUX SECS : PONTIGGIA Energie pour un montant HT de 103 987,50 € soit 124 785,00 € TTC,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents y compris les avenants inférieurs à 5% du marché dans le cadre de sa délégation du 7/04/2014 et ce en cas de nécessité absolue,
- **DECIDE** d'inscrire ces montants aux budgets primitifs 2020 et 2021,
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés ainsi que l'ensemble des documents qui lui seront soumis,
- **DEMANDE** au Maire de rendre compte des éventuels avenants et de l'avancement des travaux au Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2020-03 CESSION A TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SELESTAT POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION NEUVE D'UN PERISCOLAIRE, D'UNE MICRO-CRECHE ET D'UNE SALLE D'ACTIVITES POLYVALENTE

Résumé :

Dans le cadre du développement du service de proximité à l'ensemble de la population de son territoire, la Communauté de Communes a acté le principe de construire un nouveau bâtiment sur un lot de 4 terrains appartenant actuellement à la Commune de Baldenheim.

Afin de pouvoir bénéficier de la Dotation d'Equipements aux Territoires Ruraux, la Communauté de Communes doit être propriétaire du foncier. C'est l'objet de la présente délibération.

Par délibération en date du 16 décembre 2019, les membres du conseil communautaire ont décidé d'approuver le projet de construction d'un périscolaire, d'une micro-crèche et d'une salle d'activités polyvalente sur un lot de 4 terrains situés sur le territoire de la Commune de BALDENHEIM.

Les terrains concernés par cette construction se situent rue du Château à Baldenheim et se décomposent comme suit :

- Section 2 / parcelle 219, d'une contenance de 11,57 ares
- Section 2 / parcelle 220, d'une contenance de 5,88 ares
- Section 2 / parcelle 233, d'une contenance de 1,75 ares
- Section 2 / parcelle 235, d'une contenance de 0,99 ares

soit une superficie totale de 20,19 ares.

A ce jour, la commune de Baldenheim est propriétaire de l'ensemble de ces parcelles.

En vertu des dispositions des articles 552 et 555 du code civil, « la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous ». Il est donc nécessaire, en vertu du droit d'accession, que la Communauté de Communes de Sélestat devienne propriétaire de ces parcelles pour réaliser la construction dudit périscolaire.

De surcroît, l'Etat conditionne son aide à plusieurs critères, et notamment la propriété de l'assiette foncière du projet par le demandeur. C'est pourquoi, cette acquisition du foncier permettra à la Communauté de Communes de bénéficier de la Dotation d'Equipements aux Territoires Ruraux.

Il est ainsi proposé que la Commune de Baldenheim cède à titre gratuit, les parcelles concernées, d'une valeur vénale de 205 058,48 € à la Communauté de Communes de Sélestat afin d'obtenir la Dotation aux Equipements pour les Territoires Ruraux.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2019 approuvant le principe de réalisation de cette opération ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 février 2020 ;

Considérant la nécessité de développer le service périscolaire de proximité ;

Considérant la nécessité d'obtenir la Dotation aux Equipements pour les Territoires ruraux pour ce projet ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **D'APPROUVER** la cession à la Communauté de Communes de Sélestat de ces 4 parcelles à titre gratuit,
- **D'INSCRIRE** les crédits, pour un montant de 205 058,48 €, au budget primitif 2020 :
 - o en dépenses au chapitre 041 compte 204412
 - o et en recette au chapitre 041 compte 2111
- **DE VALIDER** le projet d'acte administratif de vente joint à la présente délibération
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'acte administratif de cession pour ces terrains dans les conditions précitées et tous les documents relatifs à cette affaire, et tout document relatif à cette affaire
- **DEMANDE** à la Communauté de Communes de Sélestat le reversement de la valeur du terrain à la commune de BALDENHEIM en cas de vente de ces parcelles par l'Intercommunalité à un opérateur privé durant les 20 prochaines années soit jusqu'en 2040.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2020-04 REGULARISATION D'UN ALIGNEMENT DE LA RUE DES ROMAINS

Afin de rendre possible la réalisation d'un permis d'aménager, dans le cadre de l'alignement de la rue des Romains, le Maire explique qu'il y a lieu d'acquérir moyennant l'euro symbolique de la SCI TROPIDENIA, avec siège à 67600 BALDENHEIM, 15 rue du Château, la parcelle figurant au cadastre sous les références suivantes, à savoir :

Commune de BALDENHEIM (67600), rue des Romains
Section 17 - n° 335/178 - Bei dem Schloss - 0,32 are de terre

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE :

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée :
Section 17 - n° 335/178 avec 0,32 are ;
- de confier la rédaction de l'acte de vente à Maître Bettina FRERING, notaire à MUTTERSHOLTZ 67600;
- la prise en charge par la commune des frais de notaire ainsi que des frais annexe à cette transaction ;
- l'élimination de la parcelle du livre foncier et son intégration dans le domaine public;

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2020-05 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS – Exercice 2019

En l'absence du Maire qui a quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Virginie MUHR, 1^{ère} adjointe au Maire, délibère sur les comptes administratifs de l'exercice 2019, après s'être fait présenter les pièces comptables de l'exercice considéré pour le budget principal de la commune et le budget annexe de la zone d'activités III.

Les résultats sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	617 061,30 €
Recettes	940 239,51 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	323 178,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	498 106,16 €
Recettes	496 662,72 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	1 443,44 €

EXCEDENT GLOBAL : **321 734,77 €**

Pour information :

ETAT DES RESTES A REALISER DE 2019

Les travaux et acquisitions de la section d'investissement en instance de réalisation et non réglés au 31 décembre 2019 s'élèvent à 84 500,00 €.

Par ailleurs, les recettes engagées non encaissées se montent à 0,00 €.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES III : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	0,00 €

RESULTAT GLOBAL 0,00 €

Entendu l'exposé sur les comptes administratifs 2019 constituant l'exécution des décisions budgétaires de l'exercice écoulé,

Après examen des documents présentés aux comptes administratifs 2019,

Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal 2019,
- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe de la Zone d'activités III 2019,

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2020-06 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION – Exercice 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Willy SCHWANDER, Maire, se fait présenter les comptes de gestion 2019 proposé par le Receveur de la Commune qui déclare que ceux-ci sont en adéquation avec les comptes administratifs de la commune de l'exercice 2019.

Considérant la concordance parfaite entre les comptes de gestion tenus par le comptable et les comptes administratifs de la commune,

Le Conseil municipal,

- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Principal dressé par le Receveur pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe de la Zone d'Activités III dressé par le Receveur pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 du budget principal ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 du budget annexe de la zone d'activités III.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2020-07 DIVERS ET COMMUNIQUEES

07.1 URBANISME

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, il a été enregistré en Mairie les dépôts de documents d'urbanisme suivants :

- 4 Permis de construire n°1 à 4
- 2 Déclarations Préalable de travaux n° 1 et 2
- 6 Demandes de certificat d'urbanisme n°1 à 6
- 0 Permis de démolir
- 2 Permis d'aménager n°1 et 2

07.2 INFORMATIONS

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Concernant les élections municipales du 15 mars, le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.
- La commune a réceptionné l'arrêté de décharge administratif définitif pour les comptes de 2017.
- Des travaux d'élagage, d'abattage et de broyage nécessaire à l'entretien des lignes électriques à haute tension vont être réalisés sur le territoire de la commune entre le 1^{er} février et le 31 décembre 2020 par l'entreprise BILLOTTE. En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser à RTE tél : 03.89.63.63.00
- L'entreprise COLAS interviendra début mars rue de la Forêt pour la reprise des enrobés suite au faïençage constaté. La durée des travaux est de 1 jour et les riverains seront informés de la date exacte.
- A compter du 03 mars 2020, un camion « Les Rôtisseries Alsaciennes » (vente de poulets rôtis) stationnera place de la mairie tous les mardis midi.
- Sur demande de l'association foncière et de la commune, une réunion concernant le projet de la piste cyclable entre Baldenheim et Muttersholtz a eu lieu en mairie le 25 février 2020.

07.3 INTERVENTIONS

- Marc GISSELBRECHT :

Concernant la réunion pour la piste cyclable entre Baldenheim et Muttersholtz, il trouve dommage que cette réunion n'ait pas eu lieu plus tôt sachant que la décision officielle a été prise à la Communauté de Communes de Sélestat en 2019.

Le Maire précise que les travaux auront lieu entre mi-mai et fin juin 2020 et qu'il faudra faire un effort particulier au niveau de la signalétique.

- Virginie MUHR :

Le Conseil Municipal des Jeunes, lors des premières séances, a émis l'idée de mettre en place des panneaux « Espace sans tabac ». Mercredi 26 février 2020, avec la présence de M. Gilbert SCHNEIDER, Président de la Ligue contre le Cancer, des panneaux « Espace sans tabac » ont été mis en place devant les 2 entrées de la cour de l'école et aux aires de jeux.

Leur prochain projet est la mise en place d'un hôtel à insectes.

Plus de question n'étant posée, le Maire clôt la séance à 21h45.